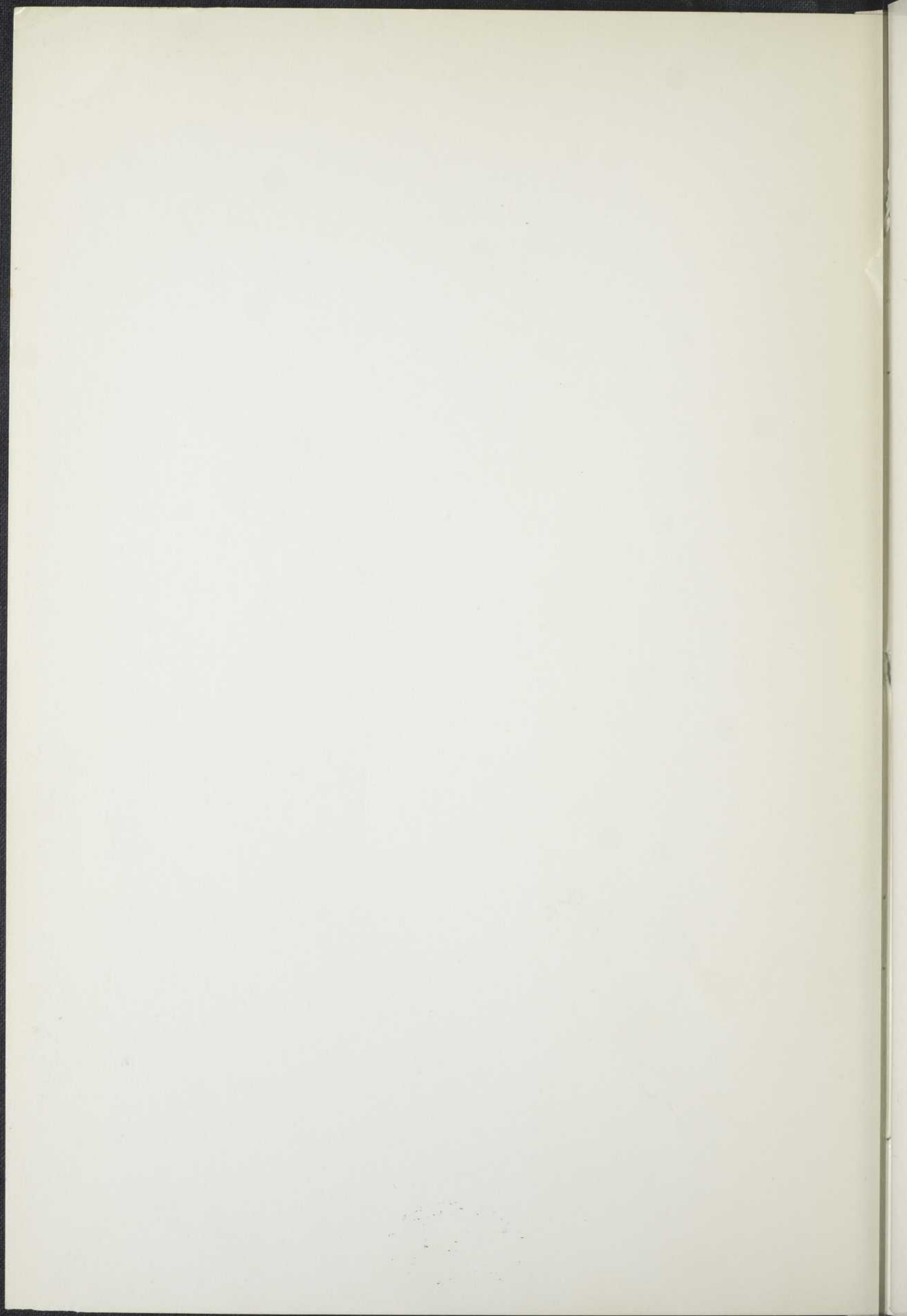


L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

1965

ALCIDE COURCY, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION



D

L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DES REVENUS AGRICOLES

- Une politique globale
- Une orientation réaliste
- Des subventions d'urgence à la production

MARS 1965



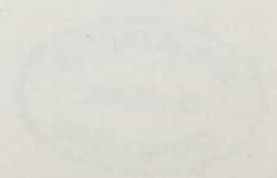
1

LABORATION
D'UNE POLITIQUE
DES REVENUS AGRICOLES

Le présent rapport a été
présenté au Comité
national de l'agriculture le 15 mars 1954



OFF
A38A1
E41
15



1954

INTRODUCTION

Le présent exposé a pour but de situer, à l'intérieur de la politique agricole du gouvernement, les mesures proposées pour l'année 1965-1966 en vue d'apporter aux agriculteurs une aide immédiate, massive. Il offre aussi des explications sur la situation de l'agriculture dans le monde et dans le Québec.

Ce document, pour important qu'il soit, ne représente qu'une partie du programme agricole du Québec. Actuellement en préparation, ce programme fera l'objet d'un exposé qui paraîtra plus tard au cours de 1965. Il résultera de la collaboration des associations agricoles et du ministère et fournira de plus amples renseignements sur les aspects fondamentaux du problème agricole, de même que sur le développement et l'orientation actuels de l'agriculture dans les diverses régions de la province.

INTRODUCTION

The purpose of this study is to investigate the effects of various factors on the performance of a specific task. The study is divided into two main sections: a theoretical background and an empirical investigation. The theoretical background discusses the existing literature on the topic and identifies the gaps that this study aims to fill. The empirical investigation consists of a series of experiments designed to test the hypotheses derived from the theoretical framework. The results of the experiments are presented and discussed in detail, highlighting the key findings and their implications for the field. The study concludes with a summary of the main results and suggestions for future research.

Le problème agricole

UNIVERSALITÉ ET COMPLEXITÉ

Le malaise actuel de l'agriculture est un fait mondial. Comme l'écrivait récemment un éminent ingénieur agronome de France, M. François Robin :

« Les difficultés dont souffre l'agriculture apparaissent de plus en plus comme l'une des données essentielles des grands problèmes économiques. Elles affectent tous les pays du Monde . . . Partout, on est à la recherche de mesures permettant d'empêcher le revenu des agriculteurs de s'effondrer, sans entamer pour autant le pouvoir d'achat des consommateurs citadins. Observons tout de suite qu'on n'a découvert nulle part de solution miracle à cet irritant problème . . . » ⁽¹⁾

La complexité du problème agricole est telle qu'elle met partout en cause la question même de l'équilibre social. Par suite du progrès technologique, la production des denrées alimentaires, dans les pays industrialisés, a tendance à s'accroître plus vite que la demande, d'où, dans tout régime de marché libre, la tendance des prix des produits de la ferme à s'affaïsser, ou à rester stationnaires, alors que s'accroît sans cesse le coût des facteurs de la production.

Les producteurs agricoles les plus efficaces s'adaptent au nouvel ordre de choses en se spécialisant, en agrandissant et mécanisant leurs exploitations, en augmentant le volume de leur production et en réduisant leurs prix de revient. Mais la masse des agriculteurs ne peut pas les suivre. D'où la diminution constante du nombre de fermes, l'exode rural et la nécessité d'orienter vers d'autres occupations les nombreux ruraux qui abandonnent la culture du sol.

Il est maintenant admis que le problème de l'agriculture ne pourra pas se résoudre dans le seul cadre d'une politique agricole mais seulement dans celui de la politique générale des pays (éducation, décentralisation industrielle, aménagement des territoires ruraux, etc.).

1) Structures agricoles et problèmes fonciers — François Robin — Cahiers des Ingénieurs agronomes — Octobre 1964.

La stabilisation et la hausse des prix à la ferme des produits agricoles font partout l'objet d'importants débats et soulèvent des problèmes qui invitent à une collaboration interprovinciale et même internationale. Une politique visant à une hausse générale des prix agricoles se conçoit difficilement sans une politique concurrente de contingentement des productions et de planification de leur mise en marché. Ces questions débordent les juridictions strictement provinciales.

Cependant, dans le cadre de sa compétence, le gouvernement du Québec, par l'application d'une série de mesures cohérentes d'encouragement à court et à long termes, peut et veut contribuer au relèvement du revenu net de l'agriculteur.

LE PROBLÈME DU QUÉBEC

Le problème agricole du Québec résulte de causes, d'ordre universel, précédemment mentionnées. Il se rattache, en plus, aux conditions géographiques défavorables (climat sévère, éloignement des grands centres commerciaux, etc.) qui sont celles du Nord-Ouest québécois, du plateau laurentien, du Lac Saint-Jean-Saguenay et du Bas Saint-Laurent-Gaspésie.

Le problème agricole du Québec a été aussi largement engendré par certaines idéologies et conditions qui ont longtemps prévalu dans notre milieu: supériorité de la vie rurale sur la vie citadine, désir de garder dans les campagnes la plus forte population possible, accessibilité restreinte au crédit agricole, faible possibilité pour les agriculteurs de bénéficier de l'instruction générale et professionnelle, absence de tout programme agricole défini.

Tout cela fait que dans le Québec l'agriculture a pris un retard marqué, comparativement à son évolution dans des régions comparables du Canada et des États-Unis.

SITUATION DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE QUELQUES DONNÉES FONDAMENTALES

Toute appréciation, même sommaire, de l'agriculture québécoise, exige qu'on tienne compte des diverses dimensions de cette agriculture et des catégories très différentes d'exploitations dont elle se compose.

DIMENSION SOCIALE

Une importante dimension sociale s'attache à l'agriculture québécoise du fait que le sol arable est la principale richesse que les Canadiens

français ont pu individuellement conquérir dans le passé, et que seule cette conquête semble leur avoir permis de conserver leur identité ethnique. Cependant, la population agricole du Québec diminue rapidement. Ayant passé de 792,756 personnes en 1951 à 585,485 en 1961, elle ne représentait plus, en 1961, que 11.1 p. cent de la population totale.

DIMENSION ÉCONOMIQUE GLOBALE

D'après le dernier recensement décennal, la valeur totale des biens des fermes québécoises (terres, bâtiments, animaux, machines) atteignait \$1,624,879,600 en 1961. La production agricole du Québec, cette même année, représentait un revenu brut de \$520,123,000, un revenu monétaire de \$437,309,000 et un revenu net total de \$190,985,000. ⁽¹⁾

Comme le démontre le tableau suivant, l'agriculture demeure encore au Québec la plus importante des industries primaires. ⁽²⁾

Valeurs brute et nette des productions primaires dans le Québec

Industries	Valeur brute (1963) ⁽³⁾	Industries	Estimations de la valeur nette (1961) ⁽⁴⁾
Agriculture	523 millions	Agriculture	272,955,000
Mines	436.5 "	Mines	256,962,000
Forêts	236.6 "	Énergie électrique	242,067,000
Énergie électrique	234.5 "	Forêts	174,283,000
Pêche et piégeage	6.7 "	Pêcheries	4,710,000
		Piégeage	1,888,000

Les chiffres précédents ne révèlent cependant pas la dimension économique globale de l'agriculture québécoise. Celle-ci contribue en outre à créer une multiplicité d'emplois dans les secteurs de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires et autres.

(1) (Chiffres de 1961 révisés en 1963) Source: Farm Net Income 1963, D.B.S.

(2) Notons, pour bien comprendre ce tableau, que la « valeur nette de la production », dans les comptes nationaux qui sont établis par le Bureau fédéral de la statistique, ne correspond pas au revenu net total. Par « valeur nette de la production » il faut entendre la valeur brute de la production moins le loyer de la maison et moins les frais d'exploitation autres que les taxes foncières, le loyer net de la ferme, la dépréciation, les salaires des employés et les intérêts sur les hypothèques et autres dettes.

Sources: (3) Division de la conjoncture, 1963
Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec.

(4) « Survey of production » 1961
Bureau fédéral de la statistique, Ottawa.

Les déboursés des cultivateurs québécois pour des camions, des tracteurs et instruments aratoires, des engrais chimiques et alimentaires, pour des semences, pour la réparation de machines et de bâtiments, pour l'énergie électrique, pour des carburants et divers autres frais d'exploitation dépassent les \$300 millions.

De plus, les frais de commercialisation des produits agricoles du Québec (assemblage, transport, classement, conditionnement, entreposage, emballage, étalage, publicité, vente en gros et au détail) créent des emplois qui représentent des salaires pour plus de \$250 millions. Si approximatives soient-elles, ces données indiquent que la contribution de l'agriculture à l'économie générale du Québec dépasse de beaucoup la seule valeur nette de la production agricole.

Comparativement aux autres secteurs de l'activité humaine, l'importance relative de la production agricole va cependant en décroissant dans l'économie générale du Québec. Alors que la production nette de l'agriculture québécoise représentait 12.3 p. cent de la valeur nette des autres productions provinciales en 1938, elle ne figurait plus en 1960 que pour 5.7 p. cent. Le rythme de croissance de la production agricole depuis 20 ans a été inférieur à celui de l'exploitation forestière, des mines, des usines électriques, des manufactures et de la construction.

LA FERME MOYENNE DU QUÉBEC

Les statistiques comparatives des années 1931 et 1961 démontrent que, comme ailleurs au Canada, mais plus tard et à un moindre degré que les fermes de l'Ontario et des provinces des Prairies, la ferme familiale québécoise s'est légèrement agrandie (sa superficie a passé de 127 à 148 acres), qu'elle s'est mécanisée et a augmenté ses investissements (sa capitalisation a passé de \$6,452 à \$16,965) et que son volume de ventes de produits agricoles s'est accru.

D'autre part, ses frais d'exploitation ont considérablement augmenté, ce qui explique qu'en dépit de la diminution incessante du nombre de fermes (diminution de 36,652 fermes de 1951 à 1961 dont 13,088 par suite d'un changement de définition), le revenu agricole net par ferme, qui avait crû jusqu'en 1951, a accusé depuis une tendance à la baisse pour ne commencer à se relever légèrement qu'en 1961.

La situation financière de la ferme moyenne du Québec peut se décrire par les quelques statistiques suivantes (chiffres approximatifs) tirées du recensement fédéral de 1961: valeur totale des biens — \$17,000; revenu en espèces — \$4,600; revenu en nature — \$800; revenu brut

réalisé — \$5,400; frais d'exploitation — \$3,450; revenu net réalisé — \$1,950 (ce revenu net réalisé de 1961, révisé en 1963, est devenu \$1994).

CATÉGORIES DE FERMES QUÉBÉCOISES

Comme toutes les moyennes, les statistiques précédentes n'ont qu'une signification restreinte. L'image de la ferme moyenne du Québec englobe tant de catégories dissemblables de fermes qu'elle ne peut fournir un aperçu valable de la réalité agricole. Les données du recensement de 1961 touchant les catégories économiques des fermes peuvent donner lieu à diverses interprétations, mais une utilisation valable de ces données permet de distinguer trois groupes principaux de fermes dans le Québec:

- a) un premier groupe comprend 33,085 « fermes » dont le revenu monétaire agricole est inférieur à \$1,200. Elles se situent en majeure partie dans les régions périphériques que désavantagent les conditions de sol et de climat et leur éloignement des centres commerciaux. Ce premier groupe comprend 10,947 « petites fermes » dont le revenu monétaire agricole est inférieur à \$250 et qui ne sont plutôt en réalité que des résidences rurales ou des emplacements agricoles. Il reste 11,889 « autres petites fermes » et 10,249 « fermes à temps partiel » dont le revenu monétaire agricole s'établit entre \$250 et \$1,199. Aucune d'elles n'occupe entièrement son propriétaire et ne le fait vivre. L'existence de ce groupe de fermes pose le *principal problème social* de l'agriculture québécoise.
- b) un second groupe, tout à l'opposé du premier, comprend 15,722 exploitations dont le revenu monétaire agricole déclaré s'établit entre \$5,000 et \$25,000 ou plus. Il s'agit des fermes les plus rentables du Québec et qui obtiennent à elles seules environ 50 p. cent du revenu monétaire agricole global de l'agriculture provinciale.
- c) un troisième groupe comprend 46,775 exploitations dont le revenu monétaire agricole s'établit entre \$1,200 et \$4,999. Une analyse sommaire des « catégories économiques de fermes » qui sont ici réunies suggère qu'environ 8,000 de ces fermes ont atteint le seuil de la rentabilité, avec un revenu monétaire moyen de \$4,375. Dans l'ensemble, ce groupe nombreux ne représente cependant que 41 p. cent du revenu monétaire agricole du Québec. Il va de soi que tout programme agricole réaliste devra tendre à améliorer la gestion et à accroître le revenu du plus grand nombre possible de ces fermes.

DÉFINITION ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU QUÉBEC

La politique agricole actuelle du Québec a pour objectif global d'accroître le revenu du plus grand nombre possible de fermes familiales et de doubler ou tripler si possible le nombre des fermes rentables. Elle tend à transformer l'agriculteur en un véritable chef d'entreprise. Elle vise à réorienter la production agricole de façon que les agriculteurs du Québec répondent dans une plus large mesure qu'aujourd'hui à la demande des marchés. La politique agricole porte sur tout un ensemble de facteurs qui vont de l'équipement intellectuel de l'agriculture et des agriculteurs jusqu'à la transformation des structures et de la gestion de l'exploitation agricole, en passant par la diffusion des techniques modernes de la production et les meilleures méthodes de commercialisation des produits de la ferme.

La politique des revenus agricoles

Principaux éléments

Les principaux éléments d'une politique des revenus agricoles sont indiqués, sous les sept titres suivants:

- Enseignement et recherche
- Production agricole
- Commercialisation des produits agricoles
- Consolidation et gestion des fermes
- Aide aux régions rurales éloignées
- Aménagement rural et programme ARDA
- Bureau d'aménagement de l'Est du Québec

L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Les économistes agricoles affirment de plus en plus, un peu partout dans le monde, que les investissements dans l'équipement intellectuel de l'agriculture (enseignement, recherche, information scientifique) sont à la longue les plus rentables et méritent donc une haute priorité.

L'ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE

Conformément aux recommandations du Comité Régis, le Gouvernement du Québec a résolu l'épineux problème de l'enseignement agronomique en établissant, en 1962, une unique Faculté d'agriculture d'expression française sur le campus de l'Université Laval, à Sainte-Foy. Cependant, plusieurs années s'écouleront encore avant que cet enseignement universitaire rénové soit en mesure de fournir à l'agriculture, en nombre et en qualité voulus, les agronomes hautement spécialisés que réclament l'enseignement, la recherche et les services agricoles du Gouvernement.

L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE AGRICOLE

Le gouvernement a créé en 1962 l'enseignement technologique agricole, qui était devenu une nécessité. L'évolution rapide d'après-guerre a, en effet, créé un besoin de techniciens agricoles dans l'industrie, le commerce et l'agriculture elle-même.

C'est pour répondre à ce besoin et pour donner suite à une recommandation du Comité Régis, que le ministère a organisé les deux instituts de technologie agricole de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe. Les premiers diplômés de ces instituts seront disponibles en mai prochain; plusieurs entreront, à titre d'auxiliaires des agronomes, dans les services agricoles du Gouvernement.

Le programme agricole, qui paraîtra plus tard au cours de 1965, exposera le rôle de ces instituts en tant que centres d'enseignement post-scolaire et de recherche agricole appliquée.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

Un enseignement professionnel agricole, avec un cours de deux périodes annuelles de six mois, est actuellement dispensé à quelque 825 garçons dans 15 écoles moyennes d'agriculture. Un cours ménager agricole, de deux périodes annuelles de quatre mois est donné, dans neuf de ces écoles, à quelque 370 jeunes filles.

Au cours de 1964, le ministère a pourvu à la construction et à l'équipement d'ateliers de génie rural aux écoles d'agriculture de La Ferme, de Mont-Laurier et de Chicoutimi. La construction d'une école sylvi-agricole se poursuit présentement à Caplan, en Gaspésie.

Cependant, la publication de la deuxième tranche du rapport Parent et les travaux actuels du Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole, qui produira son rapport au cours de 1965, posent la question de la réorganisation complète de cet enseignement, tant masculin que féminin, face aux besoins de la formation technique, économique et sociale que l'agriculture moderne requiert désormais des exploitants de ferme et de leurs épouses. En ce domaine, comme il l'a fait en d'autres, le Gouvernement assumera en temps et lieu ses responsabilités.

L'ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE

L'École de médecine vétérinaire, sise à Saint-Hyacinthe, dispense l'enseignement à quelque cent quarante élèves et décerne annuellement une vingtaine de diplômes. En ces dernières années, le Gouvernement

et la direction de l'École ont conjugué leurs efforts pour valoriser le professorat et adapter le programme des études aux besoins actuels. En 1963, en vertu du nouveau privilège que lui accordait l'Université de Montréal, l'École de Saint-Hyacinthe accueillait ses premiers candidats à la maîtrise ès sciences vétérinaires.

En 1964, l'École prenait possession de son nouvel hôpital des animaux de la ferme, construit par le Gouvernement. Cet édifice est une précieuse acquisition pour la formation des étudiants. Il permet aux professeurs de mieux concrétiser l'enseignement de la chirurgie, des pathologies et des méthodes de diagnostic. Une construction semblable, au coût de \$2 millions, sera mise en chantier incessamment. Elle portera le nom d'hôpital vétérinaire et abritera les cliniques des petits animaux et divers laboratoires.

Ces additions à l'édifice principal qu'occupe l'École depuis 1953, permettront aux étudiants de se mieux préparer à leur mission. Elles seront appelées à jouer un grand rôle dans certaines expérimentations en vue de trouver les solutions aux maladies qui posent des problèmes aux éleveurs du Québec.

LA RECHERCHE AGRICOLE

La recherche, en agriculture comme dans toute autre activité économique, est à l'avant-garde du progrès.

Le ministère poursuit dans ses propres stations, Les Buissons et Baie Saint-Ludger (Saguenay), La Pocatière, Deschambault, Saint-Hyacinthe, des travaux qui ont une influence directe sur les techniques culturales à propager chez les agriculteurs. Il a affecté à ces travaux en 1964 une somme de \$299,000.

Le Conseil de la recherche agricole, institué en 1947, organisme du ministère et chargé d'orienter et de coordonner les travaux de recherche ainsi que d'attribuer les bourses d'étude, a consacré \$175,000 en 1964 à subventionner des travaux de recherche dans les universités. Le Conseil a pu inscrire à son budget de 1964-1965 une somme de \$119,000 pour l'octroi de 66 bourses d'étude, dont 19 à des fonctionnaires. Parmi les boursiers du Conseil, 23 sont inscrits pour l'obtention du diplôme de doctorat en sciences.

Des explications plus détaillées seront données dans le Programme agricole de 1965 à propos de l'importance qui doit être accordée à la recherche agricole et à l'information scientifique agricole, de même qu'à la coordination de la recherche, de l'enseignement et de la vulgarisation.

LA PRODUCTION AGRICOLE

Considérons ici *a*) les nombreuses mesures d'assistance du ministère à la production agricole (amélioration du sol, encouragement aux productions végétales et animales) et *b*) la réorientation des productions agricoles, selon les possibilités physiques et économiques du milieu.

MESURES D'ASSISTANCE À LA PRODUCTION

On a enregistré en 1964 des progrès marqués dans tous les domaines de l'amélioration des sols. Les agriculteurs se sont généralement prévalus, en 1964 plus que par le passé, des nombreuses mesures d'assistance à la production qui leur sont offertes.

Réfection des cours d'eau et drainage souterrain

Grâce à une meilleure programmation, le travail de réfection des cours d'eau municipaux a été considérablement accru en 1964. Tous les projets qui ont été dûment réglementés par les corporations municipales au cours de la saison sont déjà en voie d'exécution. Pour ce qui est de l'installation de tuyaux de drainage souterrain dans les fermes, elle a été de 2,728,388 pieds linéaires, ce qui dépasse de 24 p. cent l'objectif fixé pour 1964 et représente un accroissement de 300 p. cent par rapport à 1960.

Aménagement d'étangs de ferme

Cette mesure d'assistance, inaugurée en 1962, en vue d'assurer un minimum d'approvisionnement en eau aux agriculteurs disposant d'un système d'irrigation, a connu un accroissement considérable en 1964 puisque 103 étangs ont été aménagés grâce à des subventions gouvernementales. Mentionnons ici que 56 agriculteurs ne se sont pas prévalus des promesses de subvention qui leurs avaient été faites à cette fin.

Chaux agricole

Le ministère a déboursé \$3,043,000 en 1964-1965 pour subventionner l'achat et le transport de 905,000 tonnes de chaux. Par suite de l'amélioration apportée en 1961 à la mesure d'aide au chaulage des terres, le progrès en ce domaine a été depuis très considérable, l'emploi de la chaux agricole en 1960-1961 n'ayant été que de 529,802 tonnes.

Engrais chimiques

La subvention à l'achat des engrais chimiques instituée en 1960, (30 p. cent du prix à la ferme des engrais, maximum de \$100 par exploitant) représente au 8 janvier 1965 une somme de \$2,856,729. L'utilisation des engrais chimiques au Québec (192,487 tonnes en 1963-1964) est encore tout à fait insuffisante.

Travaux d'amélioration des terres

La subvention totale de 1964 pour les travaux mécanisés d'amélioration des terres a atteint \$6,750,607, dépassant de \$1,670,061 celle de l'année précédente, augmentation attribuable dans une large mesure à des projets ARDA dans les régions d'aménagement rural. Pour l'ensemble du Québec, en 1964-1965, les travaux d'amélioration des terres ont représenté 919,587 heures contre 719,314 l'année précédente. Il est question plus loin, sous le titre « Aide aux régions rurales éloignées », des travaux effectués dans les régions d'aménagement rural.

Aide aux productions animales

En vertu de diverses mesures d'assistance au développement et à l'amélioration de l'élevage du bétail, le gouvernement a versé \$626,450 du 1er avril 1964 au 15 février 1965, dont \$448,000 aux éleveurs de bovins et \$76,670 aux éleveurs de moutons.

Contribution au maintien de la santé des animaux

La concentration de plus en plus grande du bétail dans les fermes modernes confère une nouvelle dimension au problème de l'hygiène animale et de la santé des animaux. L'importance de ces questions découle aussi du fait que, dans le Québec, 80 p. cent du revenu monétaire agricole des exploitants de fermes provient des animaux et de leurs produits. Aussi le gouvernement se préoccupe-t-il d'améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts à la classe agricole pour la prévention et la répression des maladies animales au Québec.

Dans ce domaine, l'effort gouvernemental se manifeste principalement par l'aide technique qu'apporte aux éleveurs le personnel vétérinaire, de plus en plus nombreux, du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation; par les services appréciables que rendent dans le diagnostic des maladies, les laboratoires à la disposition des agriculteurs; par les mesures d'assistance à l'éradication de maladies contagieuses telles que le charbon symptomatique, la rage, la brucellose, et à la certification des troupeaux de volailles et des couvoirs.

Toutes ces mesures d'assistance profitent à des milliers d'agriculteurs désireux d'améliorer la qualité de leur bétail. Elles s'ajoutent à la diffusion des bonnes techniques d'élevage par le personnel des Productions animales et des bureaux de renseignements agricoles dans les comtés, de même qu'à de nombreux services techniques donnés à prix réduits tels le contrôle laitier, l'insémination artificielle des bovins, etc.

ORIENTATION RÉALISTE DES PRODUCTIONS AGRICOLES

En 1964, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation a continué d'aider au développement de maintes productions déficitaires au Québec, tant végétales qu'animales et cela, conformément aux objectifs indiqués en avril 1963 par le Comité d'étude de la commercialisation des produits agricoles.

Productions végétales

Selon une programmation bien définie, il y a eu intensification et amélioration des productions de pommes de terre de semence dans Rivière-du-Loup (construction d'un entrepôt de 100,000 sacs), de pommes de terre pour les croustilles (chips) et pour la table dans Joliette (construction d'un entrepôt de 200,000 sacs) et dans le Bas Saint-Laurent (nouvel entrepôt de 60,000 sacs), de lin oléagineux dans plusieurs régions (accroissement de 6,700 acres ou de 23 p. cent), de navets de table dans l'Islet et la région de Montréal (augmentation de superficie de 12 p. cent). De même, les superficies de plusieurs productions horticoles ont été accrues.

Productions animales

Dans certaines régions choisies, le ministère s'est aussi efforcé de développer la production d'oeufs commerciaux, de porcs, de moutons. En fait, les statistiques officielles établissent que les productions québécoises de bovins d'abattage, de veaux, de porcs, de chair de volaille et d'oeufs commerciaux ont toutes été accrues en 1964 par rapport à celles de l'année précédente.

Ces aspects du développement agricole du Québec seront expliqués en détail dans le Programme agricole qui sera publié au cours de 1965.

LA COMMERCIALISATION

Il n'appartient pas au ministère de s'occuper lui-même de la vente individuelle ou collective des produits agricoles. C'est par l'adaptation des lois et des règlements aux besoins nouveaux, par certaines subventions conditionnelles et par diverses études sur la nature et la demande des marchés que le ministère peut aider les agriculteurs dans ce domaine.

LA LOI DES MARCHÉS AGRICOLES

La Loi des marchés agricoles du Québec de 1956 avait reconnu le principe voulant que, si la majorité des producteurs d'un produit agricole désire le vendre collectivement, la minorité peut être obligée par la loi d'adhérer à cette politique de vente collective. Aux termes de la loi, toute entente entre un groupe de producteurs agricoles et un ou plusieurs acheteurs d'un produit agricole prend le nom de plan conjoint. À cause des problèmes complexes et nouveaux qui se sont présentés, cette loi a dû être amendée à maintes reprises et, en 1963, elle a été refondue dans une nouvelle Loi des marchés agricoles.

La nouvelle Loi des marchés agricoles du Québec, qui a été sanctionnée en avril 1963, a pour but de mieux promouvoir l'efficacité des offices de producteurs et des plans conjoints ainsi que de la Régie des marchés agricoles du Québec elle-même. Cette Régie des marchés agricoles a succédé à l'Office des marchés agricoles, à la Commission de l'industrie laitière et à l'Inspecteur général des produits laitiers. La concentration, au sein d'un seul organisme, de pouvoirs auparavant trop dispersés, a contribué à éliminer les anciens conflits de juridiction qui paralysaient l'industrie laitière dans son effort d'adaptation au progrès.

Le dernier chapitre de ce document, « L'action directe sur les revenus agricoles », mentionne la nécessité d'apporter de nouveaux amendements à la Loi des marchés agricoles du Québec.

OFFICES DE PRODUCTEURS ET PLANS CONJOINTS

Au 31 mars 1964, il y avait au Québec 52 plans conjoints en vigueur, dont deux administrés par des syndicats et 50 par des offices de producteurs.

Des plans conjoints régionaux régissent actuellement les produits laitiers, les produits de l'érable, des récoltes horticoles et industrielles, le bois à pâte et le bois d'oeuvre.

Au total, 37,029 producteurs agricoles participent à des plans conjoints et ont des ententes de mise en marché avec 707 acheteurs licenciés. La valeur des produits de commercialisation en vertu des plans conjoints s'est élevée en 1963 à \$63,339,130.

Le Québec agricole a commencé tardivement à recourir à la vente collective des produits de la ferme. Il bat déjà la marche au Canada pour ce qui a trait au nombre et à l'importance des plans conjoints régionaux. Il se tourne maintenant vers l'organisation de plans conjoints provinciaux et interprovinciaux.

AIDE À L'ENTREPOSAGE COOPÉRATIF DES PRODUITS AGRICOLES

En ces dernières années, le Gouvernement, s'autorisant d'une entente fédérale-provinciale, a offert une aide financière importante aux coopératives agricoles dans le domaine de l'entreposage, à la condition que leurs membres s'imposent une discipline de production, de classement et de mise en marché. Quatre coopératives se sont prévaluées de cette aide en 1963 et une, en 1964.

Le gouvernement du Québec fera en sorte que ce plan d'aide soit rendu encore plus généreux en 1965. Il appartient aux coopératives elles-mêmes de se prévaloir de cette aide gouvernementale, qui tend à corriger, à leur base, les lacunes de la production agricole du Québec.

REGROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS LAITIERS

Le ministère de l'Agriculture encourage depuis longtemps l'intégration interparoissiale des petites coopératives, tout particulièrement des coopératives laitières. Il le fait au moyen d'une subvention, dont le maximum pour chaque établissement laitier fusionné a été porté à \$3,000, au 1er juillet 1964 et qui est aussi offerte aux propriétaires d'établissements laitiers non coopératifs.

Au cours de l'année 1964-1965, une subvention totale de \$32,110 a ainsi favorisé le fusionnement de 12 coopératives laitières avec d'autres et une subvention de \$34,000 a permis le fusionnement de 14 entreprises laitières non coopératives.

D'autres projets de fusionnement d'établissements laitiers sur un plan régional sont à l'étude, notamment dans le Nord-Ouest québécois, la région de Lévis et le Bas Saint-Laurent. Les agronomes du ministère ont contribué à ces études, tout particulièrement dans la région-pilote d'aménagement rural où le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec se penche sur les problèmes d'intégration laitière de la région.

ENQUÊTE SUR LES COÛTS DE FABRICATION DES PRODUITS LAITIERS

Les fabricants de produits laitiers ayant, de toute évidence, un rôle primordial à jouer dans l'évolution de l'industrie laitière du Québec, il y a lieu de s'enquérir d'abord avec quel degré d'efficacité ils le jouent présentement. C'est pourquoi le Comité de l'industrie laitière de la Régie des marchés agricoles a tout récemment recommandé d'entreprendre une enquête sur les coûts de fabrication des produits laitiers, en vue d'en arriver à la détermination de marges normales pour les fabricants. Le Comité s'est adressé à cette fin au ministère de l'Industrie et du Commerce qui a bien voulu se charger de ce travail.

Les données d'une telle enquête devront naturellement conduire, après étude attentive, à une politique équitable et efficace de concentration désirable des établissements laitiers, pour le triple avantage de leurs propriétaires, de leurs producteurs-fournisseurs de lait ou de crème et des consommateurs.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUALITÉ DU LAIT ET DE LA CRÈME

Le Québec entend participer pleinement à la campagne nationale qui se poursuit pour l'amélioration du lait et des produits laitiers. Des représentants des laiteries, des manufacturiers de lait concentré, de la Coopérative Fédérée, de l'U.C.C. et du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation ont collaboré à la préparation d'un projet de règlement concernant la qualité du lait et des produits laitiers.

La mise en vigueur d'un tel règlement ne pourra se faire que par une campagne d'éducation des producteurs, laitiers et par la collaboration constante et bien organisée entre les établissements laitiers, les producteurs et les Services compétents du ministère. Une telle campagne vise à conserver et à développer les marchés des produits laitiers, à améliorer la santé et le rendement des troupeaux laitiers et, en définitive, à rendre meilleur le sort du plus grand nombre d'agriculteurs du Québec.

MARCHÉ DE LA POMME ET DES SOUS-PRODUITS DE LA POMME

Une enquête a été conduite dans les vergers en vue de recueillir des données précises concernant le nombre et l'âge des pommiers, les variétés cultivées et, par conséquent, les volumes prévisibles de la production pomicole des années à venir. L'enquête a aussi porté sur les méthodes de commercialisation.

À la demande des pomiculteurs, le ministère fait entreprendre par une société d'ingénieurs-conseils une étude de rentabilité d'une nouvelle usine de fabrication de sous-produits de la pomme. Enfin, une réglementation a été préparée touchant la légalisation et la vente des cidres et des vins de pomme.

Cet ensemble de mesures a pour but ultime d'améliorer le marché de la pomme fraîche, au bénéfice de tous les pomiculteurs.

RÔLE ET TRAVAUX DE LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES

Le législateur a confié à la Régie des marchés agricoles du Québec un rôle très important de recherche en vue d'améliorer les conditions de la commercialisation des produits agricoles. La Régie collabore étroitement, dans ce domaine, avec les services compétents du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

La Régie dispose de l'assistance d'un Comité consultatif qui a déjà mis au travail cinq sous-comités, respectivement chargés d'étudier les circuits commerciaux du porc, des produits avicoles et des produits horticoles, le problème des grains de provende (dont la solution commandera dans une large mesure la rentabilité de la production laitière du Québec) et la question de l'industrie laitière.

VERS UNE ENTENTE INTERPROVINCIALE

Le sous-comité de l'industrie laitière de la Régie a déjà formulé quelques recommandations à long terme, touchant le problème du prix à la ferme du lait de transformation. L'une de ces recommandations fondamentales consiste à susciter la formation, dans l'Ontario et le Québec, de deux agences provinciales de produits laitiers qui travailleraient en étroite collaboration avec le gouvernement d'Ottawa en vue d'ajuster la production à la demande des marchés, de prévenir la surproduction et, enfin, d'établir la péréquation, entre tous les producteurs, du revenu à la ferme de tout le lait de fabrication de même qualité.

Une rencontre a déjà eu lieu à ce sujet au début de février, entre les dirigeants des Régies des marchés agricoles du Québec et de l'Ontario. Ces pourparlers se continueront.

LA CONSOLIDATION ET LA GESTION DES FERMES

L'augmentation du revenu net des agriculteurs québécois exige que s'accomplisse un effort intense dans le domaine de la consolidation et de la gestion des fermes. Dans ce domaine, comme en d'autres, l'aide de l'État doit être offerte, non seulement aux exploitants agricoles, mais encore aux jeunes gens qui désirent s'établir dans des fermes.

DÉFINITION

Consolider veut dire rendre solide, durable. On peut consolider une ferme en améliorant entièrement le fonds de terre déjà disponible (drainage, fertilisation, etc.), en agrandissant cette ferme par achat ou location de terrain, en augmentant les investissements les plus productifs (animaux, systèmes d'irrigation, etc.), en orientant l'exploitant vers d'autres spéculations, plus intensives et plus rémunératrices, etc.

Tout travail efficace de consolidation doit s'exercer auprès de fermes familiales offrant de véritables possibilités de rentabilité. Il existe, en effet, dans toutes les régions, de nombreuses fermes qui se prêtent à la consolidation tandis que d'autres ne s'y prêtent pas.

LES OUTILS DE LA CONSOLIDATION

Le crédit agricole

Bien utilisé, le crédit agricole (qui est aujourd'hui devenu beaucoup plus accessible et abondant qu'il y a quelques années) constitue un outil très efficace de consolidation. En 1964, les agriculteurs du Québec ont obtenu des prêts fonciers, à long terme, au montant de près de \$40 millions (\$25 millions de l'Office provincial du crédit agricole et \$14 $\frac{3}{4}$ millions de la Société fédérale de crédit agricole). Ils ont, de plus, obtenu des banques à charte et des caisses populaires, en vertu de la Loi provinciale de l'amélioration des fermes, des prêts à court et à moyen termes, représentant une somme de plus de \$20 millions.

De cette somme d'environ \$60 millions de crédit annuel en 1964 (contre quelque \$15 millions en 1960), un peu plus de 20 p. cent ont servi en 1964 à consolider des dettes et quelque 18 p. cent à l'établissement de 1,173 jeunes agriculteurs. Le reste, soit plus de \$36 millions, a été investi dans l'achat de terrain, de machines et d'animaux, dans la construction et la réparation de bâtisses, dans diverses améliorations foncières, et a été ainsi utilisé à des fins de consolidation de fermes existantes.

Des amendements sont proposés à cette année à la *Loi de l'amélioration des fermes* en vue de favoriser davantage les investissements les plus productifs dans les fermes (voir dernier chapitre). On étudie présentement les moyens de favoriser par le crédit agricole la co-exploitation des fermes par deux propriétaires ou plus (ententes père-fils, etc.).

Le ministère a collaboré, en 1964, avec la Fédération canadienne de l'agriculture, à une étude poussée touchant les besoins des exploitants en crédit agricole et les disponibilités de capitaux à un taux d'intérêt abordable.

Le ministère s'efforce de répondre au besoin accru qu'éprouve la classe agricole d'être guidée dans la recherche et la bonne utilisation du crédit agricole pour fins de consolidation et de gestion des fermes.

Subvention à l'établissement

Une subvention gouvernementale de \$1,000, payable en cinq versements annuels de \$200, favorise depuis plusieurs années l'établissement annuel de quelque 1,500 jeunes agriculteurs. On étudie présentement divers moyens d'accroître l'efficacité de cette subvention.

Concession et rachat de terre

La Loi des terres de colonisation a été amendée en 1964, de façon à permettre, dans certaines conditions, l'intégration de plusieurs lots sous billet de location, jusqu'à concurrence de 550 acres par exploitant, en vue de favoriser, par exemple, la production du boeuf de boucherie dans le Nord-Ouest québécois.

La Loi du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation sera amendée au cours de la présente session de 1965, en vue de favoriser le rachat, par le ministère, de terres libres pouvant servir à la consolidation de fermes existantes ou à la création de nouveaux établissements (voir dernier chapitre).

Aide accrue à la gestion de ferme

Le ministère répond à une demande générale des agriculteurs en organisant présentement un service étendu et efficace d'aide à la gestion des fermes. Dès 1928 ont été institués au Québec des « Concours d'exploitation rationnelle des fermes »; quelque 8,500 agriculteurs du Québec ont depuis bénéficié, par ce moyen, de très utiles conseils de gestion. Plus récemment, le ministère a groupé quelques centaines de

producteurs spécialisés surtout des aviculteurs, en vue de les amener, non sans succès, à diminuer le prix de revient de la douzaine d'oeufs ou de l'unité de poulet à griller.

Cependant, il faut aujourd'hui faire beaucoup plus. Il faut diffuser les conseils de gestion auprès d'un bien plus grand nombre de producteurs agricoles. Il faut aussi les aider à découvrir eux-mêmes les moyens de gérer plus économiquement leur entreprise, en leur communiquant les données les plus récentes de la science de l'administration des fermes. Il faut maintenant mettre davantage l'accent sur l'utilisation économique des capitaux, de la machinerie et de la main-d'oeuvre et le choix des combinaisons de productions les plus rentables. Tout cela inspire un vaste programme qui s'élabore entre le ministère et les principaux intéressés.

Comité de gestion

Un Comité de gestion, composé de représentants de l'U.C.C., de la Faculté d'agriculture de Laval et du ministère, a été institué en 1964. Ce comité, qui s'est adjoint depuis un représentant du Collège Macdonald, assume la responsabilité de préciser la nature des services à fournir aux futurs cercles de gestion (ou d'étude de la rentabilité de la ferme), de choisir un genre uniforme de comptabilité à l'usage de ces cercles et de mettre au point les méthodes d'analyse des données ainsi recueillies.

Formation de conseillers en gestion

Le ministère devra recruter et faire préparer un personnel de spécialistes en gestion de fermes qui, pour le moment, fait considérablement défaut. Il est essentiel, en effet, de constituer à Québec, au sein de la Direction générale de l'aménagement, une division de gestion de fermes formée de spécialistes hautement qualifiés.

Il y a lieu également de tendre à placer, dans la plupart des bureaux de vulgarisation agricole, auprès de l'agronome responsable du comté, un agronome adjoint qui s'occupera avant tout des groupes de gestion. Entre-temps, des cours de gestion sont actuellement donnés dans la plupart des régions agronomiques, tant à l'avantage des agronomes vulgarisateurs qu'à celui des agriculteurs.

Futurs cercles de gestion

Il est déjà prévu que pourront se constituer trois catégories de cercles d'étude de la rentabilité de la ferme :

- 1 — des groupes de débutants auxquels les conseils de gestion seront donnés gratuitement par les conseillers agricoles de comté;
- 2 — des groupes d'initiés qui pourront bénéficier pour eux seuls d'un conseiller agricole à plein temps, moyennant une certaine contribution annuelle de chaque exploitant;
- 3 — des groupes d'exploitants spécialisés, prêts à défrayer entièrement le coût des services à plein temps de conseillers en gestion de fermes. Ces groupes pourront s'organiser juridiquement en associations ou en syndicats.

Tous ces groupes, y compris les syndicats autonomes, bénéficieront des directives du Comité de gestion de fermes ainsi que de services d'analyse des données comptables de leurs membres.

Études et inventaires préalables

Depuis 1959, mais surtout depuis 1962, des *fiches d'exploitation* constituant un inventaire des conditions des fermes, ont été remplies avec l'aide des agronomes. Il y en a maintenant environ 4,000. C'est à l'aide de l'information contenue dans ces fiches que se forment actuellement et se formeront en nombre toujours plus grand, des cercles de gestion de fermes. Environ 50 cercles du premier groupe (débutants) sont présentement en formation. Dans toutes les régions du Québec, ce travail d'organisation de cercles d'étude de la rentabilité de la ferme suscite un très vif intérêt.

AIDE AUX RÉGIONS RURALES ÉLOIGNÉES

NOUVELLES MESURES D'ASSISTANCE AUX DÉFRICHEURS

Depuis 1961, les mesures d'assistance aux détenteurs de lots sous billet de location ont été repensées et modernisées. Une nouvelle prime de défrichement, de \$20 l'acre, a été instituée. Le nombre d'acres pouvant faire l'objet des primes de défrichement, d'essouchement et de labour a été porté de 40 à 60 acres, dans le cas d'un établissement de 100 acres, et jusqu'à 120 acres dans le cas d'un établissement de 200 acres. La somme annuelle de primes versée aux défricheurs a ainsi passé de \$343,300 en 1960 à \$918,642 en 1962 et \$800,087 en 1963. Depuis 1960, les superficies annuellement défrichées, essouchées et labourées se sont accrues de plus de 100 p. cent pour l'essouchement (de 7,973 acres en 1960 à 20,153 et 17,030 acres en 1962 et 1963) et

de plus de 75 p. cent pour les labours (de 9,752 acres en 1960 à 17,871 et 16,041 acres en 1962 et 1963).

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES TERRES

Les agriculteurs des régions dites d'aménagement rural ont pu avoir recours, sans limitation du nombre d'heures, à la location de machinerie lourde pour les travaux d'amélioration des terres. Ceux du Nord-Ouest québécois, par suite de l'inclémence de la température en 1964,— 69 jours consécutifs de pluie — n'ont pu se prévaloir totalement de cette offre, mais ceux du Bas Saint-Laurent-Gaspésie ont fait exécuter 122,903 heures de travaux, à comparer avec 84,780 heures l'année précédente.

IMPLANTATION D'ANIMAUX

L'implantation de bovins de boucherie au 1er janvier 1965 dans le Nord-Ouest a été de 1,224 têtes (1,254 en 1963) et celle des vaches laitières, de 1,375 têtes (à comparer avec 437 têtes l'année précédente). Dans cette même région du Nord-Ouest québécois ont été introduites dans les fermes, en 1964, 176 truies et 350 agnelles.

L'élevage des ovins a été intensifié dans la région du Lac Saint-Jean-Charlevoix avec l'introduction, en 1964, de 576 agnelles et 35 béliers et tout particulièrement dans le Bas Saint-Laurent, avec l'introduction de 1,755 agnelles et 162 béliers.

La réorientation et la régionalisation des productions animales du Québec se poursuivent, dans ces régions éloignées, comme ailleurs au Québec, selon les recommandations de 1963 du Comité d'étude de la commercialisation des productions agricoles et, dans la mesure où le permettent les conditions de marché, le degré de préparation et l'attitude des agriculteurs concernés.

AIDE AU TRANSPORT DES ANIMAUX VIVANTS

Les agriculteurs situés dans les comtés éloignés des abattoirs sous inspection permanente du gouvernement fédéral, bénéficient d'une subvention au transport des animaux de boucherie vers ces abattoirs. La subvention varie selon l'espèce animale et la distance à parcourir, les vingt comtés bénéficiaires étant groupés en trois zones.

Le résultat de cette intervention gouvernementale a été double: a) les expéditions d'animaux des régions concernées ont augmenté d'environ 10 p. cent; b) le prix payé aux producteurs de ces régions s'est élevé au niveau des prix des marchés de Québec et de Montréal.

L'AMÉNAGEMENT RURAL, LES PROGRAMMES ARDA ET LA LUTTE CONTRE LE PAUPÉRISME DES RÉGIONS RURALES

L'élément le plus important d'une politique de rénovation agricole, tout particulièrement dans les régions rurales éloignées et désavantagées, est sans contredit le programme d'aménagement rural qui est présentement en élaboration.

Le paupérisme des régions rurales résulte tout autant du sous-emploi et de l'infériorité du niveau de vie des travailleurs non agricoles que du faible revenu des agriculteurs eux-mêmes. D'où l'importance des explications qui sont données ci-après touchant les programmes Arda et l'expérience de recherche en aménagement rural, unique au Canada, qui se poursuit présentement dans la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Les programmes ARDA sont élaborés et réalisés en vertu de deux lois concurrentes — l'une fédérale, l'autre provinciale — qui ont trait toutes deux à l'aménagement rural et au développement agricole et sont désignées sous le sigle ARDA. Les programmes conçus en vertu de ces deux lois concurrentes portent principalement sur le relèvement du niveau des revenus dans les milieux ruraux défavorisés.

HISTORIQUE ET FONCTIONNEMENT DE L'ARDA

La Loi (fédérale) de la mise en valeur des terres agricoles et du développement agricole (Agricultural Rehabilitation and Development Act — ARDA) a été sanctionnée le 22 juin 1961. Elle a donné lieu à une convention générale qui a été signée par le Québec et les autres provinces en octobre 1962, et qui prendra fin le 31 mars 1965. Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation s'est vu confier la responsabilité de l'administrer et a nommé un sous-ministre adjoint spécifiquement à cette fin.

La loi du Québec de l'aménagement rural et du développement agricole a été sanctionnée le 26 juin 1963. Elle autorise le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, qui est en même temps le ministre négociateur des programmes ARDA au Québec, à élaborer des plans pour le progrès technique, économique et social des régions rurales et à poursuivre des enquêtes et des études dans ce but. Il s'agit de programmes globaux d'aménagement rural, incluant l'étude systématique de toutes les ressources matérielles et humaines d'une région naturelle.

Étant donné le caractère pluri-ministériel de la plupart des projets susceptibles d'être réalisés à même les fonds ARDA, le ministre négociateur a cru bon de recommander la formation du Comité permanent d'aménagement des ressources (CPAR), qui le conseille dans le choix des projets ARDA.

Le Gouvernement du Québec assume l'importante tâche de déterminer la nature des problèmes et des besoins dans les diverses régions, de concevoir et mettre au point les projets et programmes destinés à atteindre les objectifs de la loi ARDA. Il soumet ensuite ces projets au Gouvernement fédéral pour en obtenir le financement conjoint à parts égales. Les projets sont, par la suite, exécutés par le Québec.

RÉALISATIONS ARDA EN 1963 ET 1964

Les programmes ARDA englobent quatre champs d'activité:

- la conservation des sols et des eaux,
- l'utilisation plus efficace des terres peu productives ou marginales,
- l'aménagement rural,
- les recherches qui s'y rapportent.

Conservation des sols et des eaux

Parmi les projets en voie de réalisation, dans le champ d'activité de la conservation des sols et des eaux, mentionnons 82 projets de drainage au coût de \$3.4 millions, l'aide à l'amélioration foncière des fermes du Nord-Ouest québécois et du Bas Saint-Laurent au coût de \$1.9 million, la réalisation d'un plan d'ensemble de travaux remédiateurs sur la rivière Chaudière prévoyant une dépense de \$1,850,000, de même que la régularisation du lit et la stabilisation des berges de plusieurs cours d'eau.

Utilisation plus efficace des terres peu productives ou marginales

Un second champ d'activité englobe les projets visant à rechercher d'autres usages pour la terre. Trois possibilités peuvent être ici envisagées: une réorientation des productions agricoles, l'affectation des terres non agricoles à la récréation et au tourisme, la restauration forestière.

Mentionnons trois exemples de réorientation dans le domaine de la production agricole. Une somme de \$320,000 a été affectée au paie-

ment du transport et d'une partie du coût d'achat de bovins de boucherie qui ont été introduits, à titre expérimental, en 1963 et 1964, dans le Nord-Ouest québécois. Un pâturage communautaire, au coût de \$77,000, est en voie d'organisation à Sainte-Anne-de-Roquemaure, Abitibi, en vue de suppléer à la trop faible superficie de fermes dont les exploitants désirent développer les élevages. Un autre exemple de ce genre est l'aménagement prévu, et partiellement réalisé, d'une quinzaine de bleuetières dans les régions du Nord-Ouest et de Saguenay-Lac Saint-Jean, au coût de \$1¼ million.

Comme exemple de l'affectation à la récréation de terres peu productives, mentionnons l'aménagement actuel du Mont Sainte-Anne, près de Québec, en un vaste parc public municipal, au coût approximatif d'un million de dollars, la contribution ARDA étant de quelque \$220,000. En prévision de la future affectation de terres marginales au reboisement et des besoins en plants d'arbres qui en résulteront, des projets ARDA prévoient des contributions de \$99,500 à l'expansion de la pépinière de Saint-Modeste (Rivière-du-Loup) et de \$184,000 à l'amélioration de dix autres pépinières forestières.

ARDA consacre au-delà de \$400,000 à la réalisation de neuf projets de restauration forestière dans la région-pilote de recherche en aménagement rural. C'est également dans les cadres de cette entente que se situent plusieurs projets déjà réalisés ou en voie de réalisation: cours télévisés sur l'exploitation des boisés de ferme (\$5,000), étude des peuplements des boisés de ferme dans les comtés de Montmagny, l'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup (\$298,325) et travaux d'aménagement et de démonstration dans une érablière à Orford (\$2,475).

Recherches en aménagement rural

Dans le domaine de la recherche en aménagement rural, il faut mentionner un projet d'études préliminaires à l'enquête de synthèse du Bas Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (\$66,500), des études du milieu physique et socio-économique dans la même région, et dont les conclusions serviront de base à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement de la région-pilote (\$2,470,500), un projet de recherches de la mise en valeur des ressources de la Vallée de la Rivière-Rouge (\$99,600), un projet de recherches de la mise en valeur de la région de Brôme (\$96,000), une enquête socio-économique de la Basse Côte-Nord (\$30,000), la cartographie de la possibilité des sols du Québec (inventaire canadien des terres) dont le coût de \$159,000 est entièrement défrayé par Ottawa, une étude des peuplements forestiers de la région-pilote (\$99,200), une étude des revenus des pêcheurs des Îles-

de-la-Madeleine (\$11,000), la préparation d'un plan d'aménagement des pêcheries à Rivière-au-Renard (\$15,000).

Au 11 mars 1965, les projets que le Québec avait fait accepter par Ottawa représentaient des investissements prévus de \$13 millions auxquels le fédéral avait consenti une participation de 50 p. cent.

NOUVELLE ENTENTE 1965-1970

En novembre 1964, les ministres provinciaux responsables de l'application de la Loi de l'aménagement rural et du développement agricole, lors d'une conférence fédérale-provinciale tenue à Montréal, ont négocié les termes d'une nouvelle entente qui n'a pas encore reçu, cependant, l'approbation des gouvernements intéressés.

Au cours de la période quinquennale 1965-1970 prévue par la nouvelle entente, un maximum de \$25 millions sera annuellement mis à la disposition des provinces, soit un total de \$125 millions pour la réalisation de projets d'aménagement rural et de développement agricole. Les provinces pourront être appelées à fournir un montant à peu près identique. Le Québec devrait retirer plus de \$28 millions, soit environ \$5.7 millions par année. L'accord précédent, pour 1962-1965, avait mis à la disposition du Québec quelque \$10.5 millions.

L'entente pour 1965-1970 différera de la précédente sur les points suivants: elle sera d'une durée de cinq ans au lieu de trois; les montants auxquels chaque province aura droit seront plus élevés (pour Québec, \$28 millions comparativement à \$10.5 millions); l'approche, en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, sera beaucoup plus globale que dans la précédente.

La nouvelle entente permettra de se pencher sur l'ensemble des problèmes que peut soulever l'aménagement du territoire dans les milieux ruraux, alors que l'entente 1962-1965 était plutôt axée sur la solution de problèmes ayant trait à l'agriculture seulement.

LE BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EST DU QUÉBEC (BAEQ)

Au chapitre des projets de recherches, il convient de souligner tout particulièrement l'initiative qu'a prise le Gouvernement en favorisant la création du Bureau de l'aménagement de l'Est du Québec.

Après l'adoption de la Loi provinciale de l'aménagement rural et du développement agricole, le ministre négociateur des programmes

ARDA pour le Québec a confié au Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) la tâche de préparer, pour 1966, avec l'aide d'aménagistes et de techniciens spécialisés, un plan directeur d'aménagement pour la région-pilote. À cette fin, on aura recours à une enquête à laquelle participera la population. Cette région-pilote d'aménagement rural comprend les comtés provinciaux de Témiscouata, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, Matapédia, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Bonaventure et les Îles-de-la-Madeleine.

Corporation constituée en juillet 1963, le BAEQ est formé de dix actionnaires provenant de deux conseils régionaux: cinq représentants du Conseil d'orientation économique du Bas Saint-Laurent, cinq représentants du Conseil régional d'expansion économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. À ces dix actionnaires et directeurs sont adjoints, à titre consultatif seulement, deux représentants du Gouvernement du Québec. En ce qui concerne les questions scientifiques et techniques que soulève l'élaboration du plan d'aménagement, le BAEQ se tient en relation avec le Comité permanent d'aménagement des ressources (CPAR). Du côté administratif, il relève de l'administration ARDA du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Les travaux entrepris par le BAEQ donneront lieu à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement rural de la région-pilote qui sera fondé sur des études économiques, bio-physiques et sociologiques très poussées. La participation active de la population à la préparation du plan en constitue l'élément le plus original, et des comités locaux et des comités de zone ont été créés pour assurer cette participation.

L'expérience du BAEQ est unique en Amérique et elle suscite de l'intérêt, non seulement dans les autres provinces canadiennes, mais encore dans les pays étrangers. Jusqu'ici, le BAEQ a reçu, pour son travail, à même les fonds ARDA, des subventions se totalisant à près de \$2.5 millions.

Le Gouvernement du Québec a confiance que le BAEQ proposera un plan-directeur d'aménagement réaliste dont l'application permettra de combattre, en s'attaquant à sa source même, le paupérisme dans la région Bas Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. L'expérience pourra dès lors se répéter à l'échelle d'autres territoires jusqu'ici peu favorisés.

L'action directe sur les revenus agricoles

INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES 1964 QUI AURONT EU UNE INFLUENCE DIRECTE ET IMMÉDIATE SUR LE REVENU DES AGRICULTEURS

Trois interventions du Gouvernement, en 1964, auront accru le revenu global des agriculteurs d'environ onze millions de dollars en 1964-1965

Il s'agit:

- 1 — de la réduction de 25 p. cent de l'impôt scolaire des agriculteurs, ce qui représente une diminution de charges sociales de \$5 millions. Comme on l'a déjà annoncé, à la suite d'une recommandation de la commission Bélanger, un budget supplémentaire de même montant sera présenté, à cette même fin, pour l'année 1965-1966.
- 2 — de la fixation du prix du lait nature, par ordonnance de la Régie des marchés agricoles, à un minimum de \$5.10 le cent livres de lait, ce qui signifie, pour les producteurs visés, un accroissement de revenu d'environ \$2.5 millions. Ce prix restera le même en 1965-1966.
- 3 — de la décision d'accorder aux producteurs de lait de fabrication, pour la période du 1er octobre 1964 au 31 mars 1965, une subvention de 10 cents la livre de gras, ce qui représente un accroissement de revenu de \$3.5 millions. On verra plus loin comment cette subvention sera continuée en 1965-1966.

INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES 1965 EN VUE DU RELÈVEMENT IMMÉDIAT DU REVENU DES AGRICULTEURS

De nouvelles subventions d'urgence à la production agricole se justifient présentement du fait, déjà souligné au début de ce document, que l'agriculteur ne reçoit pas encore sa juste part dans l'économie géné-

rale des pays évolués. Au Québec comme ailleurs, le progrès technologique en agriculture a favorisé davantage le consommateur citadin que le producteur agricole.

Dans le prolongement des mesures d'assistance agricole à court et à long termes qu'il a jusqu'ici adoptées, le Gouvernement, après avoir consulté les associations agricoles par l'entremise du Comité d'élaboration de la politique agricole, propose les interventions suivantes en 1965-1966.

SUBVENTION AU TRANSPORT DES ENGRAIS CHIMIQUES

Cette subvention s'apparentant à celles qui ont déjà été accordées pour le transport de la chaux agricole et des animaux de marché, consiste à rembourser l'excédent de \$2.00 la tonne pour le transport des engrais chimiques, suivant des taux établis à l'intérieur de régions déterminées et couvrant tout le Québec, jusqu'à concurrence de 5 tonnes par exploitant.

Buts spécifiques

- a) Encourager davantage l'emploi des engrais chimiques, indispensable facteur d'augmentation de la fertilité des sols et donc de la rentabilité de l'agriculture québécoise.
- b) Uniformiser le prix des engrais chimiques dans tout le Québec, aidant ainsi les agriculteurs des régions rurales éloignées à se procurer des fertilisants à un coût qui ne soit pas prohibitif.

Aspect financier — Selon les endroits, la subvention représentera de \$1.00 à \$12.00 la tonne. Une somme de \$275,000 a déjà été prévue à cette fin au budget de 1965-1966.

AUGMENTATION DE L'AIDE AU TRANSPORT DES GRAINS DE SEMENCES

Désireux d'accroître le rendement des céréales dans le Québec, le Gouvernement veut étendre considérablement son assistance au transport des semences de céréales. La mesure ne s'applique qu'aux semences enregistrées ou certifiées de variétés de céréales recommandées par le Conseil des semences du Québec.

Cette aide a pour but d'uniformiser le prix à la ferme de cette semence, le Gouvernement devant payer la grande partie du coût du transport entre Québec ou Montréal et les régions éloignées de ces centres de distribution.

À cette fin, une somme de \$200,000 a été prévue au budget de 1965-1966.

AUGMENTATION DE L'AIDE AU TRANSPORT DU BÉTAIL

Cette mesure d'assistance, instituée en 1960 en vue d'uniformiser dans le Québec les frais de transport des animaux vivants à destination des abattoirs et d'aider ainsi les agriculteurs éloignés des centres d'abattage, fait l'objet de modifications qui entreront en vigueur le 1er avril 1965. Un premier changement consiste à modifier le territoire des quatre zones déterminées. Le nombre total des comtés subventionnés passe de 22 à 24. Un autre changement consiste à augmenter la subvention dans la zone 4, qui comprendra dorénavant les comtés de Matane, Matapédia et Rimouski. Cette subvention est portée de \$3 à \$6 par bovin, de 50¢ à \$1.50 par veau, de 50¢ à \$1 par agneau et mouton et de nulle à \$1.50 par porc.

À cette fin, une augmentation de \$63,000 a été prévue au budget de 1965-1966.

LOI POUR AUGMENTER LE REVENU DES PRODUCTEURS DE LAIT DESTINÉ À LA FABRICATION

L'industrie laitière (sauf dans le secteur du lait nature dont le prix payé à la ferme est déjà fixé par ordonnance de la Régie des marchés agricoles, c'est-à-dire par l'État) est dans une situation très difficile, à cause des prix trop bas des produits laitiers.

Les prix payés aux producteurs de lait destiné à la fabrication, de janvier à août 1964, ont été les suivants:

Beurreries — 70¢ la livre de gras ou l'équivalent de \$2.45 le 100 livres de lait (dosant 3.5 p. cent de matière grasse). À ce prix s'ajoute la valeur du lait écrémé utilisé à la ferme.

Fabriques de laits concentrés — 80¢ la livre de gras ou \$2.80 le 100 livres de lait.

Fromageries — 82¢ la livre de gras ou \$2.87 le 100 livres de lait.

Le seul changement survenu depuis, touche le prix du lait destiné aux fabriques de laits concentrés, prix qui atteint actuellement \$3.15 le 100 livres, à cause des primes à la production du lait d'hiver accordées par la majorité des fabriques et de la hausse du prix de la poudre de lait.

Il est généralement admis que ces prix actuels du lait destiné à la fabrication sont inférieurs au coût de production à la ferme. Le grand nombre de producteurs affectés par cette situation fait, de celle-ci, le problème majeur de l'agriculture québécoise.

Subventions à la production du lait destiné à la fabrication

En attendant qu'une solution globale et permanente soit apportée à ce problème (régies provinciales et nationale des produits laitiers, contingentement de la production, maîtrise de l'offre et fixation des prix), le gouvernement propose de verser des subventions à la production du lait destiné à la fabrication:

- subvention de 10¢ la livre de gras
pour la période du 1er octobre au 31 mars;
- subvention de 5¢ la livre de gras
pour la période du 1er avril au 30 septembre.

Ces subventions représentent (pour du lait 3.5 p. cent de matière grasse) une hausse de prix à la ferme de 35¢ le 100 livres au cours de la période d'hiver et de 17.5¢ le 100 livres au cours de la période d'été.

Le projet de loi prévoit que cette production laitière sera subventionnée jusqu'à concurrence de 5,300 livres de gras par ferme. Une autre disposition stipule que la période de paiement des subventions commence au 1er octobre pour se terminer au 30 septembre, afin que toute la production du lait d'hiver (jusqu'à limitation de 5,300 livres de gras) bénéficie de la subvention de 10¢ la livre de gras.

Il convient de noter que cette mesure intéresse 57,000 producteurs agricoles du Québec et que le revenu provenant de la vente du lait destiné à la fabrication représente 23.7 p. cent du revenu monétaire agricole global du Québec soit près de \$109 millions en 1963.

Aspect financier — Cette mesure mettra environ \$10 millions à la disposition des cultivateurs.

LOI VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DU LAIT DESTINÉ À LA FABRICATION

Il a été question, dans ce document, de la participation du Québec à la campagne nationale d'amélioration de la qualité du lait et des produits laitiers.

Si les producteurs de lait de consommation du Québec disposent presque tous de l'équipement nécessaire au refroidissement et à la bonne conservation du lait, il n'en va pas ainsi des producteurs de lait destiné à la fabrication. De ceux-ci, qui sont au nombre de 57,000, il en est seulement environ 6,000 qui possèdent une laiterie de ferme et un appareil de refroidissement.

La laiterie de ferme, bien aménagée, constitue un facteur essentiel de la production d'un lait de bonne qualité, en ce qu'elle permet le lavage et la désinfection efficace des ustensiles et appareils (seaux, trayeuses, etc.) servant à la production laitière. Les appareils de refroidissement ont une importance égale car, par le refroidissement immédiat du lait après la traite, on peut obtenir une amélioration de sa qualité de l'ordre de 50 p. cent.

Subventions à l'amélioration de la qualité du lait destiné à la fabrication

Le Gouvernement propose d'accorder les subventions suivantes à l'amélioration de la qualité du lait destiné à la fabrication :

- a) une subvention d'un montant maximum de \$500 pour aider financièrement le producteur de lait de fabrication à construire une laiterie de ferme répondant aux normes prescrites par le règlement provincial concernant la qualité du lait et de la crème;
- b) une subvention d'un montant maximum de \$400 au producteur de lait destiné à la fabrication qui, *possédant déjà une laiterie convenable*, fait l'acquisition d'un appareil refroidisseur d'une capacité quotidienne minimum de 4 bidons de lait.

Aspect financier — On prévoit que, chaque année, 8,000 producteurs de lait destiné à la fabrication retireront de ces subventions une somme d'environ \$4 millions.

LOI VISANT À L'AMÉLIORATION DES PORCS DE MARCHÉ

Bien qu'elle ait sensiblement augmenté en ces dernières années, la production porcine au Québec est encore bien inférieure à la consommation provinciale. Ce déficit, qui a été estimé à 380,000 porcs pour l'année 1963, ouvre la porte à des importations de carcasses et de coupes des autres provinces et des États-Unis.

Les prix du porc au Québec et ailleurs au Canada se relient étroitement à ceux qui prévalent dans les régions américaines de forte produc-

tion porcine. Ces régions, qui sont d'autre part propices à la culture du maïs-grain, peuvent produire le porc à un prix de revient plus bas qu'au Canada, la différence pouvant aller jusqu'à \$6 par porc. Il en résulte une concurrence très forte, qu'il faut chercher à compenser par une meilleure qualité du porc canadien.

Cependant, malgré les efforts qui se poursuivent depuis longtemps, la qualité des porcs de marché provenant du Québec laisse encore trop à désirer; la proportion des porcs du Québec classés « A » n'a été que de 35.3 p. cent en 1963, alors qu'elle pourrait et devrait atteindre au moins 50 p. cent, comme cela a été réalisé pour l'ensemble de la production porcine des provinces maritimes.

Subvention à la qualité du porc de marché

Une subvention est instituée, de \$3 par porc classé « A », produit dans le Québec, jusqu'à concurrence de 100 porcs par ferme.

Buts spécifiques

- a) La subvention a pour but d'inciter les quelque 47,000 éleveurs de porcs du Québec à combler partiellement le déficit de la production porcine provinciale et d'ajouter ainsi à leur revenu.
- b) La subvention, restreinte aux porcs de la meilleure catégorie (« A »), devrait atteindre son but principal qui est d'aider la production porcine du Québec à devenir plus concurrentielle, plus stable et, par conséquent, plus rentable.

Aspect financier — L'application de cette mesure vaudra environ \$900,000 en 1965-1966 aux éleveurs.

LOI VISANT À L'AMÉLIORATION DES AGNEAUX DE MARCHÉ

Depuis plusieurs années, le ministère encourage la formation de centres de production d'agneaux de marché, spécialement dans les régions où les terres agricoles ne se prêtent guère partout à une production laitière rentable. Il a été fait mention, dans ce document, des introductions assez importantes d'agnelles et de béliers qui ont été faites en 1964 dans les régions du Nord-Ouest, du Lac Saint-Jean-Charlevoix et du Bas Saint-Laurent.

Cependant, la production ovine a diminué continuellement dans le Québec au cours des dernières décennies. L'une des causes en est le

manque de spécialisation des éleveurs de moutons. Le ministère favorise une telle spécialisation en encourageant la formation de bergeries de 100 brebis et plus.

Un autre problème de l'industrie ovine est la qualité insuffisante des agneaux de marché. Sur 44,787 agneaux du Québec classés en 1963, il en est seulement 16,202 qui ont été classés dans la catégorie « Choix », classes 1 et 2, et 9,636 dans la catégorie « Bon », classes 1 et 2.

Subvention à la qualité des agneaux de marché

Une subvention est instituée représentant —

\$3 par agneau du Québec se classant
dans la catégorie « Choix », classes 1 ou 2.

\$2 par agneau du Québec se classant
dans la catégorie « Bon », classes 1 ou 2.

Buts spécifiques

- aider les 12,500 éleveurs de mouton du Québec à améliorer la qualité des agneaux de marché et à accroître leur revenu;
- subvenir davantage aux besoins de l'industrie en laine domestique.

Aspect financier — Si on assume que la subvention incitera les producteurs à produire une plus forte quantité d'agneaux de qualité, il faut prévoir une dépense annuelle de \$100,000.

SUBVENTIONS ET LOIS AGRICOLES 1965-1966 EN VUE DE CONTRIBUER À L'AUGMENTATION IMMÉDIATE DU REVENU DES AGRICULTEURS

Nouvelles subventions pour 1965-1966

Aide accrue au transport du bétail — budget 1965-1966 augmenté de	\$ 63,000
Aide au transport des grains de semences	200,000
Aide au transport des engrais chimiques	275,000
	\$ 538,000

Lois agricoles de 1965-1966

Loi visant l'amélioration des agneaux de marché.....	\$ 100,000	
Loi visant l'amélioration des porcs de marché	900,000	
Loi pour améliorer la qualité du lait de fabrication	4,000,000	
Loi pour augmenter le revenu des producteurs de lait de fabrication	10,000,000	
		\$15,000,000
TOTAL:	\$15,538,000	

Commentaire — Dans le tableau récapitulatif ci-dessus ne figurent pas les augmentations du revenu agricole résultant de l'augmentation du prix du lait nature à compter du 1er août 1964 (augmentation annuelle d'environ \$2.5 millions et de la réduction de l'impôt scolaire des agriculteurs en 1964 (qui représente une diminution annuelle de charges sociales d'environ \$5 millions). Cette dernière réduction sera renouvelée pour l'année 1965.

Par suite de ces mesures de 1964 et 1965, le Gouvernement du Québec contribuera dans l'immédiat, à hausser le revenu des agriculteurs pour 1965 de quelque \$23 millions.

Les \$15 millions de subventions additionnelles prévues pour la mise en oeuvre des lois agricoles de 1965-1966 ci-dessus énumérées ne figurent pas au budget du ministère dont le montant total, pour 1965-1966, atteint \$97,463,400, soit une augmentation de \$12,427,900 des estimations budgétaires brutes par rapport à l'année précédente. Ce qui veut dire, sous réserve du premier alinéa de ce commentaire, une augmentation de \$27,427,900.

Les projets ARDA d'aménagement rural (compris dans les estimations budgétaires) représentent une somme qui est accrue de \$9,233,100 par rapport à l'année précédente, la contribution prévue du Gouvernement du Canada à cette augmentation étant de \$4,871,000.

AMENDEMENTS À CINQ LOIS EXISTANTES

LOI AMENDANT LA LOI DES MARCHÉS AGRICOLES

Bien qu'elle ait été refondue en 1963, la Loi des marchés agricoles devra être amendée pour l'adapter à l'évolution rapide des problèmes de la commercialisation des produits de la ferme. Ces amendements, encore présentement à l'étude, seront soumis à la Législature au cours de la présente session.

LOI AMENDANT LA LOI DES PRODUITS LAITIERS

Il a été fait mention, dans ce document, des responsabilités administratives et juridiques qui ont été confiées, en 1963, à la Régie des marchés agricoles dans le domaine de l'industrie laitière.

Des amendements à la Loi des produits laitiers seront proposés, principalement en vue de permettre à la Régie des marchés agricoles d'exercer un meilleur contrôle sur la fabrication et la mise en marché des produits laitiers.

LOI AMENDANT LA LOI DE L'AMÉLIORATION DES FERMES

Des amendements seront proposés à la Loi de l'amélioration des fermes, visant à accroître le crédit à court et à moyen termes mis à la disposition des agriculteurs du Québec pour l'amélioration de leurs fermes. Ces amendements ont pour buts principaux de :

— fondre les deux montants maximums de la loi actuelle soit \$3,000 et \$4,000 en un seul montant maximum de \$7,000 par emprunteur;

— permettre aux agriculteurs solvables d'obtenir, s'ils le désirent, le montant maximum du prêt prévu dans le projet de loi, soit uniquement pour fins d'amélioration des fermes (par exemple: drainage et autres améliorations foncières, construction et réparation de bâtiments, etc.), soit uniquement pour fins d'organisation des fermes (exemple: achat d'animaux reproducteurs, d'instruments aratoires et d'outillage ou machinerie agricole).

— ajouter aux fins pour lesquelles des emprunts versés par la présente loi peuvent être contractés. Par exemple, des prêts pourront être consentis pour l'achat de chevaux de trait, pour la construction de cabanes d'animaux à fourrures, d'entrepôts frigorifiques, de laboratoires d'apiculteur, etc.

Ces amendements pourront entrer en vigueur le 1er novembre 1965. La dépense prévue pour l'application de la Loi de l'amélioration des fermes est de \$1,400,000 au budget de 1965-1966 et sera portée à au moins \$2 millions annuellement au cours des exercices subséquents.

**LOI AMENDANT LA LOI DU MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION**
(*acquisition des terres libres*)

Le Gouvernement proposera un amendement à la Loi du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation en vue de faciliter l'agrandissement et la consolidation des fermes familiales.

En vertu de la loi actuelle, le prix auquel le Gouvernement peut acquérir une terre libre ne doit excéder ni le double de son évaluation municipale, ni le montant de \$4,000.

En vertu de l'amendement suggéré, le Gouvernement désire rendre la loi plus généreuse en haussant la limite à \$6,000, et plus réaliste en ne tenant pas compte de l'évaluation municipale qui représente une proportion fort variable de la valeur réelle, selon les localités.

CRÉATION D'UNE CIDRERIE

Le Gouvernement à l'intention de proposer la législation nécessaire pour légaliser la fabrication et la vente des cidres et des vins de pomme en confiant à la Régie des alcools la responsabilité d'établir et d'administrer une cidrerie, dont elle vendra elle-même les produits.

On imagine ce que cette nouvelle mesure, réclamée depuis longtemps, représentera pour les pomiculteurs du Québec.

ENQUÊTE ROYALE SUR L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

Enfin, face à l'extrême complexité du problème agricole et désireux de faire toute la lumière possible sur les multiples aspects de ce problème, le Gouvernement ordonnera la tenue d'une enquête royale sur l'agriculture au Québec. Le mandat de la commission d'enquête ainsi que les noms de ses membres seront rendus publics prochainement.

LE GOUVERNEMENT
ROYAL
SUR
L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Le problème agricole	5
UNIVERSALITÉ ET COMPLEXITÉ	5
LE PROBLÈME DU QUÉBEC	6
SITUATION DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE — QUELQUES DONNÉES FONDAMENTALES	6
Dimension sociale	6
Dimension économique globale	7
La ferme moyenne du Québec	8
Catégories de fermes québécoises	9
DÉFINITION ES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU QUÉBEC	10
La politique des revenus agricoles	11
L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE	11
L'enseignement agronomique	11
L'enseignement technologique agricole	12
L'enseignement professionnel agricole	12
L'enseignement vétérinaire	12
La recherche agricole	13
LA PRODUCTION AGRICOLE	14
Mesures d'assistance à la production	14
Réfection des cours d'eau et drainage souterrain	14
Aménagement d'étangs de ferme	14
Chaux agricole	14
Engrais chimiques	15
Travaux d'amélioration des terres	15
Aide aux productions animales	15
Contribution au maintien de la santé des animaux	15
Orientation réaliste des productions agricoles	16
Productions végétales	16
Productions animales	16
	43

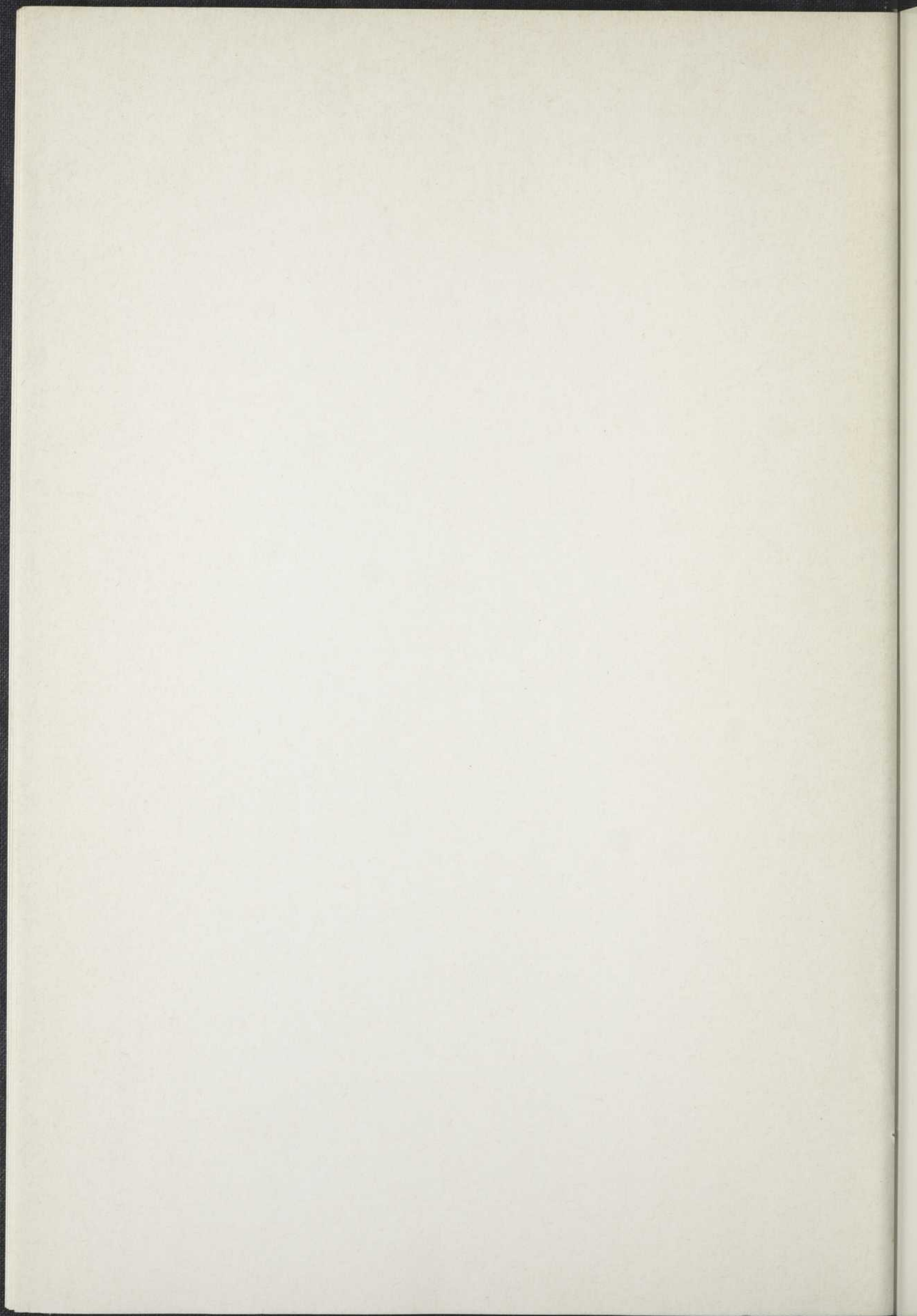
LA COMMERCIALISATION	17
Loi des marchés agricoles	17
Offices de producteurs et plans conjoints	17
Aide à l'entreposage coopératif des produits agricoles	18
Regroupement des établissements laitiers	18
Enquête sur les coûts de fabrication des produits laitiers	19
Règlement concernant la qualité du lait et de la crème	19
Marché de la pomme et des sous-produits de la pomme	19
Rôle et travaux de la Régie des marchés agricoles	20
Vers une entente interprovinciale	20
LA CONSOLIDATION ET LA GESTION DES FERMES	21
Définition	21
Les outils de la consolidation	21
Le crédit agricole	21
Subvention à l'établissement	22
Concession et rachat de terre	22
L'aide accrue à la gestion de ferme	22
Comité de gestion	23
Formation de conseillers en gestion	23
Futurs cercles de gestion	23
Études et inventaires préalables	24
L'AIDE AUX RÉGIONS RURALES ÉLOIGNÉES	24
Nouvelles mesures d'assistance aux défricheurs	24
Travaux d'amélioration des terres	25
Implantation d'animaux	25
Aide au transport des animaux vivants	25
L'AMÉNAGEMENT RURAL, LES PROGRAMMES ARDA ET LA LUTTE CONTRE LE PAUPÉRISME DES RÉGIONS RURALES	26
Historique et fonctionnement de l'ARDA	26
Réalizations de l'ARDA en 1963 et 1964	27
Conservation des sols et des eaux	27
Utilisation plus efficace des terres peu productives ou margi- nales	27
Recherches en aménagement rural	28
Nouvelle entente 1965-1970	29
LE BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EST DU QUÉBEC (BAEQ)	29
L'action directe sur les revenus agricoles	31
INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES 1964 QUI AURONT EU UNE INFLUENCE DIRECTE ET IMMÉDIATE SUR LE REVENU DES AGRICUL- TEURS	31

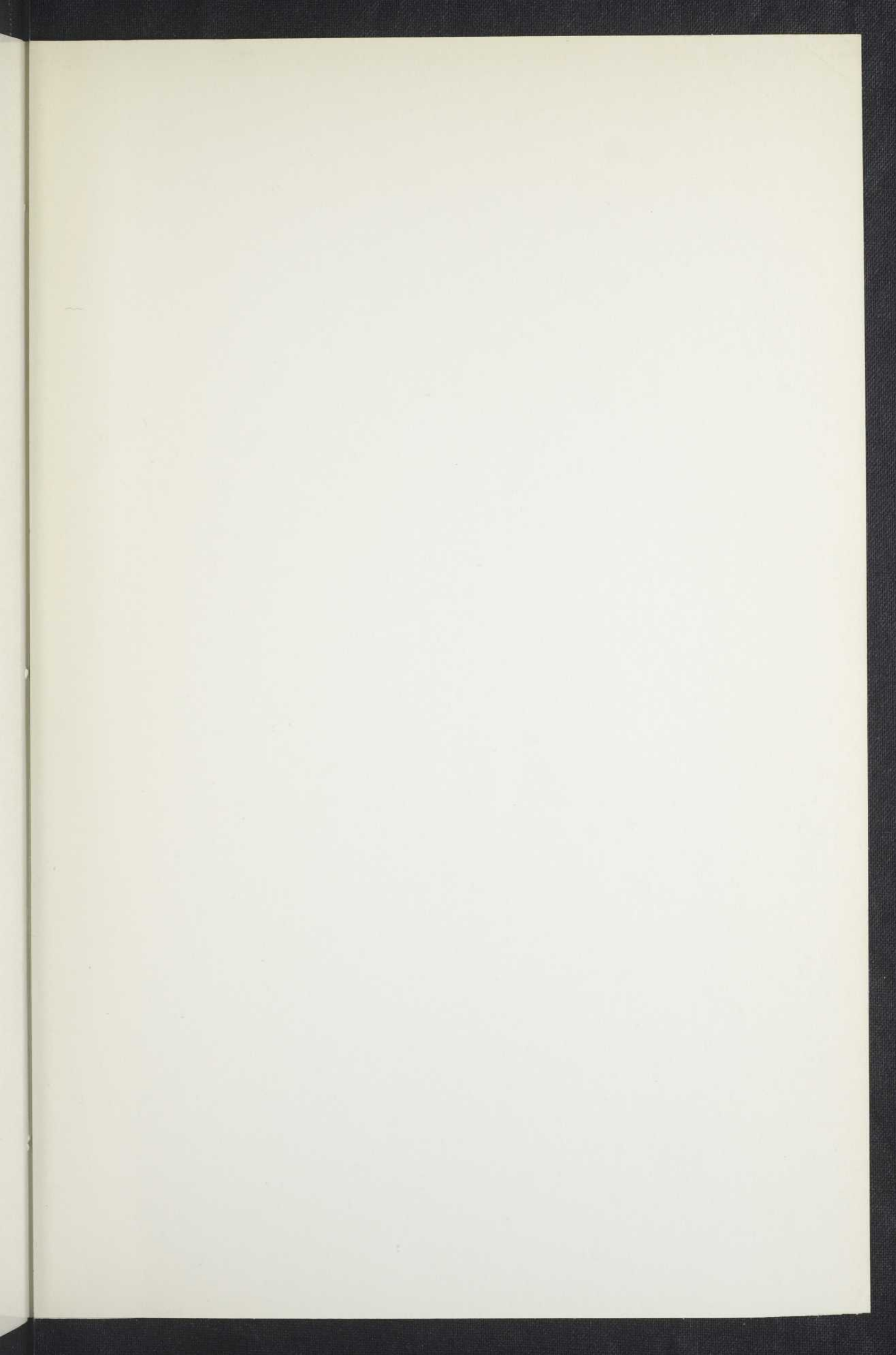
INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES 1965 EN VUE DU RELÈVE- MENT IMMÉDIAT DU REVENU DES AGRICULTEURS.....	32
Subvention au transport des engrais chimiques.....	32
Augmentation de l'aide au transport des grains de semences	33
Augmentation de l'aide au transport du bétail.....	33
Loi pour augmenter le revenu des producteurs de lait destiné à la fabrication.....	33
Loi visant à améliorer la qualité du lait destiné à la fabri- cation.....	34
Loi visant à l'amélioration des porcs de marché.....	35
Loi visant à l'amélioration des agneaux de marché.....	36
Tableau récapitulatif des subventions et des lois agricoles 1965- 1966 en vue de l'augmentation immédiate du revenu des agri- culteurs.....	37
Amendements à la Loi des marchés agricoles.....	39
Amendements à la Loi des produits laitiers.....	39
Amendements à la Loi de l'amélioration des fermes.....	39
Amendements à la Loi du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.....	40
Création d'une cidrerie.....	40
Tenue d'une enquête royale sur l'agriculture du Québec	41











MAQUETTE: OFFICE D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ DU QUÉBEC / PIERRE GAGNON